



Parlement jurassien
Groupe parlementaire PLR

Interpellation N°...873...

CREA : le Gouvernement ne met-il pas la charrue avant les bœufs ?

En préambule, le Groupe libéral-radical tient à souligner qu'il n'est pas contre la création d'un Théâtre du Jura dans sa conception d'investissement et d'infrastructure. Notre groupe salue l'état d'avancement en ce qui concerne le financement. Cela étant, nous estimons que les finances de notre canton ne nous permettent pas de financer la totalité des coûts liés au fonctionnement.

A ce titre, le Parlement, lors de sa session de décembre 2015, a mis en place des garde-fous afin d'éviter que l'Etat jurassien ne soit contraint de payer la totalité des environ 2.6 millions de francs annuels. Celui-ci ne s'engage à payer, au maximum, que 1,7 million par année. Charge est donné à la Fondation d'assurer le financement de 880'000 CHF sur une base annuelle.

Dans son communiqué du 8 février dernier, on peut lire que le Gouvernement jurassien donne son feu vert au Théâtre du Jura. Celui-ci accepte donc le principe de réalisation du CREA et va déposer une demande de permis de construire en ce sens.

Cette annonce laisse notre groupe parlementaire perplexe. En effet, à ce jour, les deux conditions préalables votées par le Parlement dans son arrêté ne sont pas réalisées. Si nous sommes à bout touchant pour le financement, il y a encore un manque très important de 500'000 CHF de fonctionnement à trouver chaque année.

Le Gouvernement peut-il dès lors répondre aux questions suivantes :

- Le Gouvernement n'a-t-il pas outrepassé ses compétences dans cette procédure ?
- Pourquoi démarrer le projet alors que les deux conditions ne sont pas réalisées ?
- Quelles seront les conséquences pour les finances cantonales si les conditions de finances et/ou de fonctionnement ne sont pas réalisées ?
- Est-ce que les coûts de fonctionnement sont assurés dans la durée par la fondation ?
- Est-ce que l'étape franchie par le Gouvernement jurassien n'aura pas comme conséquence de lancer un projet alors que le Parlement a mis des conditions claires et précises ?

Delémont, le 8 mars 2017

